



Rapport final de  
la 25<sup>ème</sup> Session du Conseil exécutif  
de l'Organisation islamique pour  
l'Education, les Sciences et la Culture

**Rapport final de la 25<sup>ème</sup> Session du  
Conseil exécutif de l'Organisation islamique  
pour l'Education, les Sciences et la Culture**

Le Conseil exécutif de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture –ISESCO- a tenu sa 25<sup>ème</sup> Session à Rabat, capitale du Royaume du Maroc, dans la période 11-13 Zul-Qida 1425H, correspondant au 24-26 décembre 2004. Ont pris part aux travaux de cette session les honorables membres du Conseil exécutif et les membres de leurs délégations, à l'exception des représentants du Bangladesh, du Surinam, du Sénégal et des Maldives.

1. La séance d'ouverture s'est tenue en présence de Son Excellence Dr Abbas Jirari, Conseiller du Souverain du Royaume du Maroc, Son Excellence Dr Habib Malki, Ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche scientifique, président de la Commission nationale marocaine pour l'éducation, la culture et les sciences, Son Excellence M. Morteza Hajji, Ministre de l'Education dans la République islamique d'Iran, Président de la 8<sup>ème</sup> Conférence générale de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture, Son Excellence Dr Bachir Ahmed Saïd M'hamed, Secrétaire général de la Commission nationale libyenne pour l'éducation, la culture et les sciences, Président du Conseil exécutif de l'ISESCO, Son Excellence Dr Abdulaziz Othman Altwajri, Directeur général de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture, leurs Excellences les Ambassadeurs des Etats membres accrédités auprès du pays du siège ainsi que nombre de représentants d'organisations régionales et internationales et une pléiade d'intellectuels et d'hommes de lettres et du monde de l'information.
2. Au début de la séance, il a été procédé à la lecture de la Fatiha à la mémoire des deux grands leaders Son Excellence M. Yasser Arafat, Président de l'Etat de Palestine et Son Excellence Cheikh Zayed bin Sultan Al Nahyan, Président de l'Etat des Emirats arabes Unis, suivie de récitation de versets du Saint Coran.
3. La parole a été ensuite donnée à Son Excellence Dr Habib Malki, Ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche scientifique, Président de la Commission nationale marocaine pour l'éducation, la culture et les sciences qui a rendu hommage au Directeur général de l'ISESCO pour l'action qu'il accomplit avec sagesse et persévérance, qualifiant le bilan des réalisations de l'ISESCO de remarquable tant quantitativement que qualitativement. Il s'est également félicité du progrès réalisé par l'Organisation et affirmé que toutes ses actions seront couronnées de succès tant que ses rapports avec

les Etats membres continuent d'être empreints d'entente et d'harmonie. Il a ajouté que l'investissement dans les domaines de l'éducation, des sciences et de la culture demeure le moyen le plus sûr pour la concrétisation des objectifs de l'ISESCO, étant donné que c'est là la base solide pour l'affermissement de l'identité islamique civilisationnelle des peuples du monde islamique, dans le présent comme dans l'avenir.

Soulignant la nécessité d'œuvrer pour faire face aux défis posés aux pays islamiques dans cette période critique où les campagnes de dénigrement dirigées contre la culture islamique et la personnalité islamique battent leur plein, il a affirmé que les Etats membres sont tout à fait aptes à relever ce défi à travers la qualification des compétences humaines grâce à l'action islamique commune, pièce maîtresse de la mission dévolue à l'ISESCO.

Son Excellence a, par ailleurs, mis l'accent sur l'importance de l'édification de la personnalité islamique attachée aux nobles valeurs islamiques et armée des sciences modernes, ajoutant que c'est là une double mission qui se reflète dans les projets de l'ISESCO.

4. Prenant ensuite la parole, Dr Morteza Hajji, Ministre de l'Education dans la République islamique d'Iran, Président de la 8<sup>ème</sup> Conférence générale de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture, a souligné la nécessité d'éduquer les jeunes aux valeurs de la réconciliation, de la tolérance, de l'amour et de la coopération avec les autres, de manière à nourrir chez eux l'amour de la patrie et de l'humanité tout entière. Cet objectif ne saurait être atteint qu'à travers la diffusion des valeurs de tolérance parmi les générations montantes qui apprendront ainsi à vouer respect à toutes les patries et toutes les cultures et à se considérer membres de la famille humaine.

Dans son allocution, Son Excellence a appelé à l'édification d'un monde nouveau, où règnent les valeurs de la tolérance et de l'entente et la culture de la justice et de la paix à travers la promotion de l'éducation et de l'enseignement.

5. Son Excellence Dr Bachir Ahmed Saïd M'hamed, Président du Conseil exécutif de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture, a prononcé une allocution dans laquelle il a, tout d'abord, remercié le Directeur général de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture pour les efforts distingués et réussis qu'il déploie avec ses collaborateurs au sein de l'Organisation pour hisser la performance de l'ISESCO et améliorer le niveau de mise en œuvre des programmes et des activités du plan d'Action avec autant d'excellence et de perfectionnement, ce qui a permis à l'ISESCO de se placer à la tête des organisations islamiques les plus performantes et parmi les organisations régionales et internationales de même vocation.

Il a ensuite souligné que la conjoncture par laquelle passe la Oumma islamique nous impose d'être parfaitement vigilants quant aux machinations menées contre notre existence, notre culture et notre avenir. Ceci devra renforcer notre attachement à notre unité et à nos constantes, en particulier nos valeurs spirituelles, morales et culturelles. D'où l'importance spéciale que revêt cette Organisation, puisqu'elle incarne la conscience de la Oumma qui dicte la préservation de ces valeurs et qu'elle assume la responsabilité de leur transmission aux générations actuelles et futures en recourant, pour ce faire, aux méthodes éducatives et scientifiques les plus appropriées et les meilleurs supports culturels. D'autant plus qu'elle illustre la perspective islamique en matière d'applications éthiques de la science et de la technologie.

Le Président du Conseil exécutif a également insisté sur la nécessité d'améliorer le langage de la communication et du dialogue, et d'aider les autres à découvrir notre personnalité culturelle et historique par le biais d'ouvrages de référence et de publications présentant des informations authentiques sur l'Islam et les musulmans. Il convient également de recourir aux canaux modernes susceptibles d'assurer cette communication, quel qu'en soit le prix. Il a réaffirmé que l'ISESCO a donné la preuve de la pertinence de la décision qui a présidé à sa création, qu'elle est devenue un centre d'expertise pour l'ensemble des Etats membres et la conscience culturelle du monde islamique par excellence.

6. Dr. Abdulaziz Othman Altwaijri, Directeur général de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture, a ensuite pris la parole pour exprimer ses remerciements et sa considération à leurs Majestés, Excellences et Altesses, les Chefs des Etats membres pour l'intérêt et la sollicitude dont ils ne cessent d'entourer l'Organisation, en particulier Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Souverain du Royaume du Maroc, pays du siège, pour l'intérêt que Sa Majesté et son honorable gouvernement portent à l'Organisation.

Son Excellence a ensuite passé en revue le bilan des réalisations de l'ISESCO dans l'intervalle entre les 24<sup>ème</sup> et 25<sup>ème</sup> sessions du Conseil exécutif, qui est la première année du présent Plan d'Action 2004-2006. Il a souligné que les activités programmées au cours de cette année ont porté essentiellement sur les domaines d'action prioritaires en matière d'éducation, de science, de culture, de communication et d'information. C'est ainsi que 410 activités ont été réalisées et ont comporté des stages de formation et des ateliers de travail qui ont bénéficié à 2182 enseignants, formateurs et administrateurs des Etats membres et des communautés musulmanes en Occident. Les activités ont également comporté plus de 100 conférences, colloques et réunions à l'intention des Etats membres, des centres culturels et des associations islamiques d'Europe, d'Asie et d'Amérique Latine, que l'ISESCO a tenus, ou auxquels elle a pris part, en vue d'examiner des questions d'éducation, de science, de culture et de communication liées à ses domaines de

compétence. L'Organisation s'est attelée, à travers ces activités, à accorder son soutien technique et financier aux institutions et associations gouvernementales ou non-gouvernementales, à octroyer des bourses d'études en faveur des étudiants des Etats membres et des communautés musulmanes en Occident. Son Excellence a également mis l'accent sur les efforts que déploie l'Organisation en vue d'élargir la coopération arabo-islamique et internationale pour la mise en œuvre des activités du Plan d'Action, soulignant que le nombre d'accords conclus avec les organisations régionales et internationales a atteint 133 accords.

Son Excellence a, en outre, réitéré la volonté de l'Organisation de poursuivre son action en matière de dialogue entre les cultures et les civilisations, de corriger l'image de l'Islam et de répondre aux allégations mensongères.

Pour conclure, Son Excellence a évoqué les conditions difficiles dans lesquelles vivent les peuples palestinien et irakien, ce qui accentue les responsabilités que doit assumer l'Organisation envers les institutions éducatives, scientifiques et culturelles en Palestine et en Irak. Il a déclaré que l'Organisation était entièrement solidaire des peuples palestinien et irakien, exhortant la communauté internationale à les soutenir dans leur lutte pour la liberté et l'indépendance.

7. Le Directeur général a procédé ensuite à la remise du "**Prix ISESCO de lutte contre l'analphabétisme pour 2004**" à l'Association Duddal Leydi Men (D.L.M), du Burkina Faso, en hommage aux efforts qu'elle déploie en matière d'alphabétisation par l'usage du caractère coranique standardisé, et de mise au point de programmes sociaux dans les domaines de la santé, de l'environnement et des droits de la femme.
8. Les membres du Conseil se sont rendus ensuite au siège permanent de l'Organisation en construction à Rabat pour s'enquérir de l'avancement des travaux.
9. Au début de la première séance de travail, les membres du Conseil ont lu la Fatiha à la mémoire de la défunte mère du Directeur général de l'Organisation, de la défunte mère du représentant de l'Etat des Emirats arabes unis au Conseil, ainsi qu'à la mémoire de feu Kamal El-Jarrah, Secrétaire de la Commission nationale irakienne. Le Président du Conseil a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil représentant les pays suivants : Royaume Hachémite de Jordanie, Etat des Emirats arabes unis, République islamique du Pakistan, République du Bénin, Bosnie-Herzégovine, République d'Irak, Union des Comores, République islamique de Mauritanie, République libanaise et Etat de Palestine.

Le Président du Conseil a ensuite présenté **le projet d'ordre du jour de la 25<sup>ème</sup> session du Conseil exécutif et le projet de programme de travail de la session**. Après délibérations, les deux projets ont été adoptés tel qu'annexés au présent rapport.

**10.** Le Directeur général a **présenté son rapport sur les activités de l'Organisation dans l'intervalle entre les 24<sup>ème</sup> et 25<sup>ème</sup> sessions du Conseil exécutif**, rappelant au début de son exposé la méthodologie adoptée par la Direction générale pour la présentation des données relatives à la mise en œuvre quantitative et qualitative des activités, et ce, conformément aux recommandations pertinentes du Conseil exécutif, et soulignant que l'ISESCO a programmé au titre de cette année 479 activités dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture, de la communication et de l'information. 410 activités ont été réalisées, soit 85,6% du total, marquant ainsi une augmentation quantitative par rapport à la première année du précédent Plan d'Action 2001-2003. Ces activités comprenaient 98 stages de formation et ateliers de travail nationaux et régionaux dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture, de la communication et de l'informatique, qui ont bénéficié à 2182 stagiaires ressortissant des Etats membres et des communautés musulmanes en Occident. Dans ce même contexte, l'Organisation a tenu 56 colloques, conférences et réunions d'experts destinés à approfondir la connaissance scientifique et à susciter une meilleure prise de conscience quant à l'utilisation optimale de cette connaissance en vue de protéger l'être humain, son environnement et ses ressources naturelles. Ces activités visent également à consolider les canaux du dialogue entre les civilisations, les cultures et les religions, à dynamiser les questions relatives à l'enfance, à la jeunesse et à la femme et à préserver le patrimoine culturel matériel et immatériel islamique. A celles-là s'ajoutent 62 activités dans les domaines de l'élaboration, la traduction et la diffusion d'ouvrages.

Au terme de son exposé, Son Excellence le Directeur général a précisé que l'ISESCO, consciente qu'elle est de l'intérêt que revêt la coopération en matière de rationalisation des dépenses, d'échange d'expertise et de consolidation des valeurs d'intérêt commun, a poursuivi, durant cette année, ses efforts visant à élargir ses relations de partenariat avec les organisations arabes, islamiques et internationales, les institutions caritatives et les donateurs. Ainsi, l'ISESCO a conclu depuis sa création cent trente trois (133) accords dans le cadre desquels 261 activités ont été programmées au titre de l'année courante. 222 activités ont pu être mises en œuvre, soit un pourcentage de 85%, enregistrant ainsi une progression qualitative par rapport à la première année du précédent Plan d'action triennal.

**11.** Au cours des discussions concernant **le rapport du Directeur général sur les activités de l'Organisation dans l'intervalle entre les 24<sup>ème</sup> et 25<sup>ème</sup> sessions du Conseil**, les observations des membres du Conseil se sont axées sur les points suivants :

- a) Consacrer davantage d'activités et de programmes en faveur des Etats membres qui en ont le plus besoin, notamment la Palestine, l'Irak, la Somalie, l'Afghanistan et la Bosnie-Herzégovine et revoir à la hausse les budgets alloués à ces activités.

- b)** Oeuvrer au développement des capacités des Etats membres dans les domaines de compétence de l'Organisation en incitant ces Etats à établir des relations bilatérales et à les activer en favorisant l'échange d'expériences et de savoir-faire dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture et de la communication.
- c)** Poursuivre la diffusion des conclusions et des recommandations issues des activités mises en oeuvre par l'Organisation aux parties compétentes et se servir des supports multimédias pour faire connaître les objectifs de l'Organisation et les activités de son Directeur général dans les manifestations internationales et mettre en évidence le point de vue islamique quant aux questions d'actualité.
- d)** Inclure dans le rapport du Directeur général sur les activités de l'Organisation, celles qui n'ont pas été mises en oeuvre en indiquant les raisons et consacrer un tableau indépendant aux activités exécutées et à la participation de l'Organisation aux rencontres internationales ainsi que l'état des dépenses pour les activités exécutées.
- e)** Prévoir davantage d'activités en faveur des personnels des Commissions nationales des Etats membres.
- f)** Consacrer davantage de soutien à la confection des manuels scolaires nationaux appropriés aux besoins des Etats membres dans ce domaine, conformément à la Charte de l'Organisation.
- g)** Intensifier les programmes dédiés au dialogue des cultures et des civilisations, et renforcer la présence de l'Organisation dans les forums régionaux et internationaux organisés en la matière et renforcer sa coopération dans ce domaine avec les organisations internationales d'intérêt commun.
- h)** Renforcer la coopération avec l'ALECSO dans le domaine de la formation des cadres spécialisés dans l'enseignement des catégories aux besoins spécifiques.
- i)** Accorder davantage d'intérêt aux activités consacrées aux questions de l'enfance, notamment en zones de guerre et de conflits.
- j)** Concevoir des activités dans le domaine de la sensibilisation sanitaire en vue de lutter contre les maladies transmissibles, notamment le SIDA.
- k)** Elaborer des opuscules traitant des progrès réalisés par certains Etats membres dans les différentes branches de la connaissance afin d'en tirer le meilleur parti.

- l) Elaborer une étude évaluant les progrès et les oeuvres réalisés par l'ISESCO depuis sa création dans ses domaines de compétence et établissant un parallèle avec les organisations similaires.
- m) Consacrer davantage de programmes et d'activités à l'alphabétisation, à l'enseignement des adultes et au développement des systèmes éducatifs dans les Etats membres.
- n) Consentir davantage d'efforts à la sensibilisation aux nobles valeurs de l'islam afin de présenter l'islam et les musulmans sous leur vrai jour.
- o) Développer les activités de l'Organisation dans le domaine de l'enseignement et du développement de la langue arabe et de l'éducation islamique et promouvoir les écoles coraniques.
- p) Elargir la participation des Etats membres aux activités régionales mises en œuvre par l'ISESCO.

12. Les membres du Conseil exécutif ont exprimé leurs remerciements et leur profonde reconnaissance au Directeur général et à ses collaborateurs pour les efforts distingués qu'ils ont déployés en vue de mettre en œuvre les programmes et activités. Le Conseil a adopté ensuite le rapport du Directeur général sur les activités de l'Organisation dans l'intervalle entre les 24<sup>ème</sup> et 25<sup>ème</sup> sessions du Conseil, tout en tenant compte des observations et des suggestions de ses membres. Il a rendu hommage au Directeur général pour les démarches assidues qu'il ne cesse d'entreprendre en vue d'élargir les domaines de coopération avec les organisations internationales et régionales et les institutions islamiques et arabes aux fins d'exécution des programmes en rationalisant les dépenses et en prenant en considération les besoins prioritaires des Etats membres et des communautés musulmanes, faisant ainsi de l'ISESCO le centre d'expertise du Monde islamique dans ses domaines de compétence. Le Conseil a, par la suite, recommandé à la 9<sup>ème</sup> Session de la Conférence générale de l'ISESCO d'approuver ce rapport.

13. Le Conseil a tenu, par la suite, une séance pour l'examen du **rapport du Directeur général sur les contributions des Etats membres au budget de l'Organisation** et le redressement de la situation financière de l'Organisation, lequel a comporté trois chapitres dont les deux premiers ont été consacrés à l'état des contributions des Etats membres et celui des arriérés et ce, au titre de l'exercice 2003 ainsi qu'au titre des exercices précédents. Le troisième chapitre a été consacré aux effets déployés par le Conseil exécutif et le Directeur général pour inciter les Etats membres à s'acquitter de leurs contributions et de leurs arriérés au budget de l'Organisation, en particulier le rapport de la Commission du Conseil exécutif qui a fixé les procédures à suivre pour l'application des critères d'exonération des Etats membres de leurs arriérés, en fonction de leur classement en Etats capables de payer, Etats dans



l'incapacité de payer et Etats en situation spéciale, l'objectif étant de les inciter à verser leurs contributions au budget de l'Organisation. Il a appelé le Conseil à étudier la question des contributions à la lumière du rapport en question.

14. Après délibération, le Conseil a décidé d'adopter le rapport du Directeur général sur les contributions des Etats membres au budget de l'Organisation et le redressement de la situation financière de l'Organisation et a réaffirmé les précédentes décisions et résolutions pertinentes du Conseil exécutif et de la Conférence générale. Le Conseil a, de plus, adressé ses remerciements et exprimé sa considération au Directeur général pour les efforts qu'il consent et l'intensification des contacts avec les Etats membres en vue de recouvrer le maximum de contributions, et de renforcer la coopération avec les organisations internationales pour soutenir les programmes et activités de l'Organisation. Le Conseil a également appelé le Directeur général à poursuivre la coordination et la concertation avec les Etats membres qui ont des arriérés à travers les Commissions nationales et les membres de la Conférence générale et du Conseil exécutif pour le recouvrement de ces arriérés. Il a, enfin, décidé de soumettre le rapport à la prochaine session de la Conférence générale et a recommandé à celle-ci de l'approuver.
15. Son Excellence le Directeur général a, par la suite, présenté au Conseil son **rapport sur le projet de construction du siège permanent de l'Organisation**. Il a fait état des étapes franchies dans le processus de construction entre les deux sessions du Conseil, conformément aux contrats conclus avec les sociétés adjudicatrices. Il a expliqué que celles-ci avaient entamé les travaux et franchi des étapes importantes dans la réalisation des travaux nécessaires.

Concernant le volet financier du projet, Son Excellence le Directeur général a indiqué avoir poursuivi ses contacts avec nombre de hautes personnalités dans les Etats membres afin de solliciter leur contribution au financement des travaux de construction. A cet égard, le gouvernement de l'Etat du Koweït sur directive de Son Altesse Cheikh Jaber Al-Ahmad Assobah ainsi que le gouvernement du Sultanat d'Oman, sur directive de Sa Majesté Qabous bin Saïd, Sultan du Sultanat d'Oman, ont fait respectivement don d'un million de dollars américains et de trois cent mille dollars. Le total des dons faits à ce jour pour la construction du siège permanent se monte à 3.015.000,00 dollars américains.

Au terme de son exposé, le Directeur général a invité les membres du Conseil exécutif à continuer d'accorder leur intérêt au projet de construction du Siège permanent de l'Organisation et de soutenir ses efforts jusqu'à l'aboutissement de ce projet. En outre, il n'a pas manqué de remercier chaleureusement le Royaume du Maroc pour le soutien indéfectible qu'il apporte à l'Organisation à cet effet.

16. En fin de délibérations, le Conseil a décidé d'adopter le rapport du Directeur général sur le projet de construction du siège permanent de l'ISESCO. Il a réitéré, à cet égard, ses remerciements et sa gratitude aux éminentes personnalités qui ont fait des dons pour la réalisation de ce projet et remercié le gouvernement marocain pour les facilités qu'il a fournies dans le cadre de ce projet. S'adressant au Directeur général, le Conseil lui a fait part de ses remerciements pour les efforts intenses et les contacts continus qu'il ne cesse d'entreprendre afin de drainer des soutiens financiers au projet. Il a ensuite décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la prochaine session et de le soumettre à la prochaine Conférence générale pour examen et décision.
17. Le Directeur général a ensuite présenté **le rapport financier ainsi que les comptes de clôture de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au 31 décembre 2003**, représentant les comptes de la troisième année du Plan d'Action triennal 2001-2003. Il a souligné que l'Organisation a reçu, en 2003, un total de 7.385.485 \$US représentant les quote-parts des Etats membres, soit un taux de 46% des prévisions du budget de l'Organisation pour cette année, qui est de 12.861.722 \$US. Il a assuré que ce taux est bien modeste eu égard au volume des programmes et activités qu'il fallait réaliser, d'autant plus que l'Organisation compte principalement sur les cotisations des Etats membres pour la mise en oeuvre de ses plans d'action. Car les ressources financières extrabudgétaires ne représentent qu'une faible proportion qui est de l'ordre de 1.200.162 \$US.

D'autre part, le Directeur général a précisé que le montant des arriérés a atteint 83.491.714 \$US depuis la création de l'Organisation jusqu'au 31 décembre 2003. Ces arriérés, soit 39% de l'ensemble des budgets de l'Organisation, viennent s'ajouter au déficit permanent du budget dû au manque des quote-parts des Etats membres à l'Organisation de la Conférence islamique qui n'ont pas encore adhéré à l'ISESCO, et dont le montant global s'élève à 26.000.279\$US.

Concernant les dépenses effectives pour les programmes et les activités au cours de l'année 2003, le Directeur général a affirmé que l'Organisation a poursuivi la rationalisation des dépenses et la détermination des champs d'action prioritaires et ce, en application des résolutions de la Conférence générale et des décisions du Conseil exécutif de l'Organisation.

Ainsi, les dépenses financières de l'Organisation pour l'exercice 2003 ont atteint au total 6.892.604 \$US, dont 14% ont été alloués aux dépenses relatives à la politique générale, 70% à la mise en oeuvre des programmes et activités de soutien et 16% aux dépenses communes.

Le rapport financier et comptes de clôture au titre de l'exercice 2003 contient également le compte de clôture et le compte d'exploitation, au 31 décembre 2003, de la Caisse d'Indemnité de Fin de Service et de la Caisse de Mutuelle du Personnel de l'ISESCO.

**18.** Suite à cela, le président de la Commission de Contrôle financier a présenté le **rapport de la Commission au titre de l'exercice 2003** et a expliqué que la Commission a examiné le rapport financier du Directeur général et comptes de clôture au titre de l'exercice 2003, lequel fait état de données complètes et claires sur les opérations financières de cette année. Il a affirmé que la Commission a pris connaissance du déroulement des opérations financières et administratives au sein de l'Organisation et estime qu'elles reflètent de manière claire le bon fonctionnement et les performances satisfaisantes de la gestion administrative et financière de l'Organisation, exprimant, dans ce même contexte, sa satisfaction quant à l'augmentation du nombre d'activités sectorielles et des projets mis en œuvre par l'Organisation au cours de cette période.

Il a ensuite exprimé ses vifs remerciements aux Etats membres qui ont versé leurs contributions au budget de l'Organisation au titre de l'an 2003 et incité les Etats membres qui n'ont pas encore versé leurs contributions à tirer profit des exonérations proposées et à s'acquitter de leurs contributions et leurs arriérés au budget de l'Organisation. Il a, de plus, exprimé la satisfaction de la Commission quant aux mesures administratives et pratiques liées à la construction du siège permanent de l'Organisation, ainsi qu'à la tenue des comptes spécifiques aux programmes de coopération et aux efforts déployés par l'ISESCO dans la mise en œuvre des programmes de dialogue entre les civilisations et de correction de l'image de l'islam et des musulmans.

**19.** Le représentant de la société d'Audit a, ensuite, présenté **son rapport au titre de l'exercice 2003** et a expliqué que le rapport comporte les principes et les procédures d'ordre financier suivies et fait état de la régularité des comptes, des principales rubriques et des comptes de la Caisse de Fin de Service et de Mutuelle. Dans ce rapport, le Président de la Commission a mis en exergue la validité des procédures comptables en vigueur et leur conformité aux normes de contrôle interne. Il a, par ailleurs, constaté la régularité des comptes de clôture au titre de l'exercice 2003, précisant que le compte de gestion reflète fidèlement les écritures comptables des registres de l'Organisation et qu'aucune irrégularité n'a été relevée par rapport aux normes en vigueur au sein de l'Organisation.

**20.** Suite aux débats, le Conseil a décidé **l'adoption du Rapport financier et comptes de clôture pour l'exercice 2003, du Rapport de la Société d'Audit et du Rapport de la Commission de Contrôle financier au titre de 2003.**

Il a également remercié les personnalités et les parties ayant fait des dons en guise de soutien à l'Organisation, appelant par la même occasion le Directeur général à poursuivre ses contacts avec les donateurs pour drainer un maximum d'appui aux activités de l'Organisation. Il a aussi salué les efforts que le Directeur général entreprend afin d'allouer la plus grande part des ressources financières de

l'Organisation à l'exécution des programmes, de rationaliser les défenses et de se conformer scrupuleusement aux recommandations de la Commission de Contrôle financier approuvées par le Conseil. Il a ensuite décidé de soumettre ledit rapport à la prochaine Conférence générale et de recommander à celle-ci de l'adopter.

21. Concernant **le projet de création d'un Parlement islamique des jeunes**, le Directeur général a expliqué qu'un avant-projet a d'abord été élaboré en coordination avec les parties compétentes dans la République islamique d'Iran, initiatrice du projet et qu'en l'étape actuelle, le projet s'est limité à la détermination des objectifs généraux et de la structure globale du Parlement avant de fixer, dans une étape ultérieure, les règlements intérieurs devant régir le Parlement islamique des jeunes.
22. Après délibération, le Conseil a décidé de convier le Directeur général à poursuivre l'étude dudit projet et examiner les moyens de le mettre en œuvre et ce, en coordination avec le Secrétariat général de l'Organisation de la Conférence islamique et les parties compétentes en Iran et dans les Etats membres. Le Conseil a également décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil.
23. Dans son exposé relatif au projet de Cadre général **du Programme de soutien au profit des institutions éducatives, scientifiques et culturelles en Afghanistan**, le Directeur général a souligné que l'Organisation a affecté un groupe d'experts en Afghanistan afin d'y rencontrer les responsables de ces secteurs, de s'enquérir de la situation des institutions éducatives, scientifiques et culturelles en Afghanistan, et de déterminer les exigences prioritaires et la nature du soutien que l'Organisation peut apporter à ces institutions. Il a expliqué que le rapport élaboré par le groupe d'experts a mis l'accent sur la qualification des ressources humaines dans les domaines de l'éducation et sur l'affectation d'experts qui fourniront leur consultation technique, sur la sauvegarde du patrimoine culturel islamique, ainsi que sur le développement de l'infrastructure des établissements éducatifs, scientifiques et culturels et l'octroi de bourses d'étude. Le Directeur général a affirmé, en outre, que l'Organisation veillera à prévoir des activités spécifiques à cet égard qui seront destinées à ces institutions, dans le cadre de la programmation de l'année prochaine, et dans la limite des ressources disponibles, en coordination avec les parties compétentes en Afghanistan et en coopération avec les parties donatrices et concernées.
24. Après délibération, le Conseil a décidé d'adopter le cadre général du programme de soutien au profit des institutions éducatives, scientifiques et culturelles en Afghanistan. Il a, en outre, invité le Directeur général à élaborer des programmes et des projets éducatifs, scientifiques et culturels en faveur de la République islamique d'Afghanistan, en coordination avec les autorités afghanes compétentes. Le Conseil

a, par ailleurs, appelé le Directeur général à intensifier ses contacts avec les organisations internationales et les parties donatrices en vue de promouvoir les programmes éducatifs, scientifiques et culturels en Afghanistan dans le cadre des conventions signées avec l'Organisation et conformément aux besoins et aux priorités exprimés par ce pays et ce, à la lumière des programmes et des projets élaborés par l'Organisation à ce propos. Le Conseil a, de surcroît, convié la Direction générale à intensifier ses efforts en vue de soutenir les institutions éducatives, scientifiques et culturelles en Afghanistan en leur accordant la priorité dans le cadre des programmes du Plan d'Action (2004-2006) et condamné les parties responsables de la destruction de ces institutions. Au surplus, le Conseil a remercié le Directeur général ainsi que ses collaborateurs pour l'élaboration du Programme de soutien aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles en Afghanistan et décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour de sa prochaine session.

**25.** Le Conseil a publié **un communiqué sur la situation des institutions éducatives, scientifiques et culturelles en Palestine, au Golan arabe syrien occupé, au Sud-Liban, et en Irak.** Dans ce communiqué, il a dénoncé vigoureusement les agissements racistes et les actes de destruction, de démolition et de dénaturation perpétrés par les forces d'occupation israéliennes et américaines. Il a également exhorté la communauté internationale, notamment les organisations internationales concernées, à agir d'urgence pour faire pression sur les autorités d'occupation afin qu'elles cessent ces agissements criminels et contraires au droit international. Le communiqué a, en outre, appelé à l'octroi du soutien à travers l'ISESCO, auxdites institutions, témoignant par là même sa solidarité indéfectible aux peuples arabes et islamiques dans ces pays et soulignant la nécessité d'agir sans délai pour l'indépendance de ces Etats et la garantie de leur droit à l'autodétermination.

**26.** Le Directeur général a, par ailleurs, présenté **le projet de programme relatif aux Ambassadeurs de l'ISESCO pour le dialogue entre les cultures et les civilisations** proposé par la Direction générale, dans le but de renforcer les mécanismes de travail de l'Organisation dans ce domaine. Ce projet prévoit, dans une première étape, la désignation de neuf ambassadeurs de l'ISESCO parmi les personnalités musulmanes, à raison de trois pour chaque région de l'ISESCO. Ils se chargeront, selon un programme de travail spécifique, de donner des conférences dans les établissements universitaires et les centres de recherches, de tenir des rencontres avec les responsables des institutions régionales et internationales actives dans ces domaines et s'intéressant au renforcement du dialogue entre les cultures et les civilisations, en vue de faire connaître le discours islamique moderne, modéré et constructif. Le projet prévoit de désigner, dans une étape ultérieure, des Ambassadeurs de l'ISESCO pour le dialogue des civilisations et des cultures parmi les personnalités internationales qui s'illustrent par leur volonté de défendre les valeurs justes de la Oumma islamique et leur prédisposition à promouvoir la coexistence pacifique entre les peuples.

27. Après délibération, le Conseil a adopté le programme relatif aux Ambassadeurs de l'ISESCO pour le Dialogue entre les Cultures et les Civilisations, en tenant compte des observations de ses membres. Il a, par ailleurs, invité le Directeur général à désigner les ambassadeurs de l'ISESCO pour le Dialogue entre les cultures et les civilisations parmi les personnalités éminentes et actives dans ce domaine sur la base de la teneur du document adopté par le Conseil, et à la lumière de ses observations et en coordination avec leurs Etats. Le Conseil a ensuite appelé le Directeur général à en faire rapport à la prochaine session du Conseil.
28. Par ailleurs, le Conseil a examiné lors d'une séance à huis clos **le projet d'amendement de la Charte de l'ISESCO, du Règlement intérieur de la Conférence générale, du Règlement intérieur du Conseil exécutif et du Règlement régissant le Statut d'Observateur**. Après délibération, le Conseil a appelé les Etats membres à faire parvenir à la Direction générale leurs observations écrites sur ces amendements afin de les soumettre à la prochaine session du Conseil.
29. Lors de la même séance, le Conseil a élu membres de la Commission de Contrôle financier, pour un mandat de trois ans, les Etats suivants : le Royaume Hachémite de Jordanie, la Malaisie, la République du Niger, la République Algérienne Démocratique et Populaire et le Sultanat d'Oman. Le Conseil a, par ailleurs, invité les Etats membres concernés à désigner leurs représentants au sein de cette Commission parmi les experts spécialisés dans ce domaine.
30. Par la suite, le Conseil a désigné, lors d'une séance à huis clos, Dr. Hadi Azizzadeh, de la République islamique d'Iran, Directeur général adjoint de l'Organisation pour un mandat de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005. Il a aussi remercié Dr Mohamed Hashem Falougi, le Directeur général adjoint sortant de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture, des efforts qu'il a déployés pendant son service.
31. Le Conseil a ensuite décidé de tenir sa vingt-sixième session dans la deuxième moitié du mois de décembre 2005 au siège de l'ISESCO à Rabat.
32. Au début de la séance de clôture, il a été procédé à la signature du procès-verbal de coopération pour l'année 2005 entre l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture et l'Association mondiale de l'Appel islamique. A cette occasion, S.E le Directeur général de l'Organisation a salué la coopération fructueuse établie entre les deux institutions. Il a exprimé ses remerciements et sa considération à S.E Dr Mohammad Ahmed Al-Sherif, Secrétaire général de l'Association mondiale de l'Appel islamique. Par ailleurs, M. Ibrahim Ali Rabu, Secrétaire du Bureau des Conférences islamiques, des Organisations internationales et du Secours au sein de l'AMAI, a pris la parole pour exprimer sa satisfaction quant à la signature dudit procès verbal de coopération, confirmant que l'AMAI est

disposée à poursuivre et à renforcer sa coopération avec l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture dans le but de servir la Oumma.

- 33.** S.E Dr Hashem Falougi, Directeur général adjoint de l'Organisation a ensuite pris la parole à l'occasion de la fin de son mandat à l'ISESCO pour exprimer ses remerciements et sa haute considération à Son Excellence le Directeur général de l'Organisation et à l'ensemble de ses cadres, saluant par là même la mission civilisationnelle de l'Organisation et les efforts consentis par son Directeur général en vue de réaliser ses nobles objectifs.
- 34.** Le Directeur général de l'ISESCO, Dr Abdulaziz Othman Altwaijri s'est dit satisfait des excellents résultats de cette session du Conseil exécutif, exprimant, à cet effet, ses remerciements et sa reconnaissance aux membres du Conseil pour leur contribution efficiente et les efforts distingués qu'ils ont déployés pour atteindre ces résultats. Son Excellence a, par ailleurs, appelé le Conseil exécutif à inciter les Etats membres à apporter leur soutien et leur appui à l'ISESCO afin qu'elle soit en mesure de s'acquitter de la mission civilisationnelle dont elle est investie, notamment dans le domaine du dialogue des civilisations et des cultures et la consolidation de sa présence dans les manifestations internationales qui traitent de la correction de l'image de l'islam et des musulmans. En conclusion, le Directeur général a remercié le président du Conseil exécutif pour l'excellente conduite des travaux de cette session du Conseil et à Son Excellence Mohammed Hashem Falougi, Directeur général adjoint pour les services qu'il a rendus à l'Organisation durant la période de son mandat.
- 35.** Son Excellence le président du Conseil exécutif de l'Organisation, Dr Bachir Ahmed Saïd M'hamed a, pour sa part, prononcé une allocution dans laquelle il a adressé ses remerciements aux membres du Conseil pour leur collaboration et leur contribution au succès des travaux de cette session et félicité Dr Hadi Azizzadeh, à l'occasion de sa nomination au poste de Directeur général adjoint de l'ISESCO, faisant mention des efforts fournis par l'ex-Directeur général adjoint durant toute la période de son mandat à l'ISESCO.
- 36.** A la clôture des travaux de sa vingt-cinquième session, le Conseil exécutif a adressé un message de remerciements et de gratitude à Sa Majesté le Roi Mohamed VI, souverain du royaume du Maroc pour le soutien constant que Sa Majesté apporte à l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture lui permettant ainsi de mener à bien sa mission civilisationnelle au service du progrès du monde islamique et de son développement éducatif, scientifique et culturel dans le cadre des principes de la solidarité scientifique, base de l'action islamique commune.



## Décisions de la 25<sup>ème</sup> Session du Conseil exécutif





**Organisation islamique pour l'Education,  
les Sciences et la Culture  
- ISESCO -**

**Conseil exécutif / 25<sup>ème</sup> session**

**Rabat, Royaume du Maroc  
11 – 13 Zhul Qida 1425 H / 24 - 26 décembre 2004**

**Décision concernant le point 1.1  
du projet d'ordre du Jour :  
(Projet d'ordre du jour)**

**Le Conseil exécutif,**

- Se référant aux articles (23-25) du Règlement intérieur du Conseil exécutif ;
- Ayant pris connaissance du Projet d'ordre du jour des travaux de sa 25<sup>ème</sup> session, objet du document (CE 25/2004/1.1 provisoire) ;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu ;

**décide ce qui suit :**

- Adopte l'ordre du jour de sa 25<sup>ème</sup> session, tel qu'il figure dans le document (CE25/2004/1.1 adopté), annexé au Rapport final de ladite session.



**Organisation islamique pour l'Education,  
les Sciences et la Culture  
- ISESCO -**

**Conseil exécutif / 25<sup>ème</sup> session**

**Rabat, Royaume du Maroc  
11 – 13 Zhul Qida 1425 H / 24 - 26 décembre 2004**

**Décision concernant le point 1.2  
de l'ordre du Jour :**

**(Projet de Programme de travail de la session)**

**Le Conseil exécutif,**

- Rappelant la Décision CE 24/2003/D.5.2 adoptée par le Conseil exécutif lors de sa 24<sup>ème</sup> session (Téhéran, 21-25/12/2003) et dans laquelle celui-ci avait décidé de tenir sa 25<sup>ème</sup> session au mois de décembre 2004, à Rabat, capitale du Royaume du Maroc;
- Tenant compte de la Décision CE25/2004/D.1.1 par laquelle le Conseil exécutif a adopté l'ordre du jour de sa 25<sup>ème</sup> session;
- Ayant pris connaissance du Projet de Programme de travail de la présente session, tel qu'il figure dans le document (CE 25/2004/1.2 provisoire) ;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu ;

**décide ce qui suit :**

- Adopte le Programme de travail de sa 25<sup>ème</sup> session, tel qu'il figure dans le document (CE 25/2004/1.2 adopté) annexé au Rapport final de l'actuelle session.



**Organisation islamique pour l'Education,  
les Sciences et la Culture  
- ISESCO -**

**Conseil exécutif / 25<sup>ème</sup> session**

**Rabat, Royaume du Maroc  
11 – 13 Zhul Qida 1425 H / 24 - 26 décembre 2004**

**Décision concernant le point 2.1  
de l'ordre du Jour :**

**(Rapport du Directeur général sur les activités de l'Organisation  
dans l'intervalle entre les 24<sup>ème</sup> et 25<sup>ème</sup> Sessions du Conseil)**

**Le Conseil exécutif,**

- Se fondant sur l'Article (21), alinéa (a) du Règlement intérieur du Conseil exécutif ;
- Ayant examiné le Rapport du Directeur général sur les activités de l'Organisation dans l'intervalle entre les 24<sup>ème</sup> et 25<sup>ème</sup> sessions du Conseil, tel qu'il apparaît dans les documents (CE25/2004/2.1) et (CE25/2004/2.1 addenda) ;
- Ayant suivi l'exposé présenté par le Directeur général de l'ISESCO à ce propos ;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu et des opinions et observations exprimées par les membres du Conseil exécutif ;

**décide ce qui suit :**

- 1- Adopte le Rapport du Directeur général sur les activités de l'Organisation dans l'intervalle entre les vingt-quatrième et vingt-cinquième sessions du Conseil, tel qu'il figure dans les documents (CE25/2004/2.1) et (CE25/2004/2.1 addenda), en prenant en considération les observations des membres du Conseil exécutif.
- 2- Exalte les efforts constants déployés par le Directeur général pour élargir les domaines de la coopération avec les Organisations internationales et

régionales et les organismes islamiques et arabes, dans le cadre de la mise en œuvre des programmes.

Remercie le Directeur général et ses collaborateurs pour les efforts appréciables qu'ils déploient pour poursuivre la mise en œuvre des programmes et rationaliser les dépenses y afférentes, tenant compte en cela des besoins prioritaires exprimés par les Etats membres et les communautés et minorités islamiques.

- 3-** Approuve la soumission du Rapport à la prochaine Conférence générale et recommande à celle-ci de l'adopter.



**Organisation islamique pour l'Education,  
les Sciences et la Culture  
- ISESCO -**

**Conseil exécutif / 25ème session**

**Rabat, Royaume du Maroc  
11 – 13 Zhul Qida 1425 H / 24 - 26 décembre 2004**

**Décision concernant le point 2.2  
de l'ordre du Jour :**

**(Rapport financier du Directeur général et comptes de clôture au titre  
de l'exercice 2003, Rapport de la Société d'Audit et Rapport de la  
Commission  
de Contrôle financier au titre de l'exercice 2003)**

**Le Conseil exécutif,**

- Se fondant sur :

\* les Article (16) et (19) de la Charte;

\* les Articles (19), (20), (24) et (29) du Règlement financier;

\* l'Article (21), alinéas (b, c et d) du Règlement intérieur du Conseil exécutif ;

- En application de la Résolution de la huitième Conférence générale (CG8/2003/R.2.3) et tenant compte de la Décision CE24/2003/D.2.3, adoptée par le Conseil exécutif lors de sa 24ème session (Téhéran, 21-25/12/2003);

- Ayant pris connaissance du Rapport financier du Directeur général et comptes de clôture au titre de l'exercice 2003, Rapport de la Société d'Audit et Rapport de la Commission de Contrôle financier au titre de l'exercice 2003, tels qu'ils figurent dans le document (CE25/2004/2.2);

- Ayant suivi les explications du Directeur général et de ses collaborateurs à ce sujet;

- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu et des opinions et observations exprimées,

**décide ce qui suit :**

1. Adopte le Rapport financier du Directeur général et comptes de clôture au titre de l'exercice 2003, le Rapport de la Société d'Audit et le Rapport de la Commission de Contrôle financier au titre de l'exercice 2003, tels qu'ils figurent dans le document (CE25/2004/2.2), en prenant en considération les observations des membres du Conseil.
2. Adresse ses remerciements aux personnalités et aux parties qui ont fait des dons à l'Organisation.
3. Invite le Directeur général à poursuivre ses initiatives ainsi que ses contacts avec les donateurs pour mobiliser le maximum de soutien à l'action de l'Organisation.
4. Salue les efforts que le Directeur général et ses collaborateurs déploient pour affecter la plus grande part des fonds de l'Organisation à l'exécution de ses programmes et assurer la rationalisation des dépenses, ainsi que son souci de se conformer aux recommandations de la Commission de contrôle financier adoptées par le Conseil.
5. Approuve la soumission du Rapport à la prochaine Conférence générale et recommande à celle-ci de l'adopter.



**Organisation islamique pour l'Education,  
les Sciences et la Culture  
- ISESCO -**

**Conseil exécutif / 25ème session**

**Rabat, Royaume du Maroc  
11 – 13 Zhul Qida 1425 H / 24 - 26 décembre 2004**

**Décision concernant le point 2.3  
de l'ordre du Jour :  
(Rapport du Directeur général sur les contributions des Etats membres  
au Budget de l'Organisation et le redressement de la situation  
financière de l'Organisation)**

**Le Conseil exécutif :**

- Se fondant sur l' Article (6) du Règlement financier ;
- Rappelant les décisions et résolutions adoptées à ce sujet lors des précédentes sessions du Conseil exécutif et de la Conférence générale, notamment :
  - \* la résolution (CG 7/2000/R.2.5) adoptée lors de la septième Conférence générale (Rabat, 22-24/11/2000) qui a invité le Directeur général à effectuer des visites spéciales dans les Etats membres ayant des arriérés afin d'y rencontrer les responsables concernés, et à intensifier ses efforts en vue d'inciter les Etats membres de l'Organisation à verser leurs contributions et arriérés;
  - \* la décision (CE 24/2003/D.3.2) adoptée lors de la vingt-quatrième session du Conseil exécutif (Téhéran, 21-25/12/2003), par laquelle le Conseil a adopté le rapport de la Commission du Conseil exécutif sur les critères d'exonération des Etats membres de leurs arriérés;
  - \* la résolution (CG 8/2003/R.3.2) adoptée lors de la huitième Conférence générale (Téhéran, 27-29/12/2003);
- **Ayant suivi l'exposé du Directeur général à ce sujet ;**
- **Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu et des observations exprimées ;**

**Décide ce qui suit :**

1. Adopte le Rapport du Directeur général sur les contributions des Etats membres au budget de l'Organisation et le redressement de la situation financière de l'Organisation, tel qu'il figure dans le document (CE 25/2004/2.3). Appelle les Etats membres ayant des arriérés à s'acquitter de leurs contributions en saisissant l'occasion historique qui leur est donnée de le faire grâce aux résolutions de la huitième Conférence générale de l'Organisation portant effacement partiel ou total des arriérés.
2. Exprime ses remerciements et son appréciation au Directeur général pour ses démarches intenses auprès des Etats membres pour assurer le recouvrement de la plus grande partie des contributions et le renforcement de la coopération avec les Organisations internationales en vue d'assurer le plus grand soutien aux programmes et activités de l'Organisation.
3. Invite le Directeur général à poursuivre la coordination, la concertation et les contacts avec les Etats membres ayant des arriérés, à travers les commissions nationales et les membres de la Conférence générale et du Conseil exécutif, en vue du recouvrement de ces arriérés et de la conception, de commun accord, de mécanismes pratiques pour y procéder, sur la base des résolutions de la Conférence générale et des décisions du Conseil exécutif pertinentes.
4. Approuve de soumettre ce rapport à la prochaine Conférence générale et recommande à celle-ci de l'adopter.





**Organisation islamique pour l'Education,  
les Sciences et la Culture  
- ISESCO -**

**Conseil exécutif / 25<sup>ème</sup> session**

**Rabat, Royaume du Maroc  
11 – 13 Zhul Qida 1425 H / 24 - 26 décembre 2004**

**Décision concernant le point 2.4  
de l'ordre du Jour :**

**(Rapport du Directeur général sur le projet de construction  
du siège permanent de l'Organisation)**

**Le Conseil exécutif :**

- Rappelant les résolutions et décisions des précédentes sessions de la Conférence générale et du Conseil exécutif à ce sujet, notamment la Décision CE 24/2003/D.3.3 adoptée par la 24<sup>ème</sup> session du Conseil exécutif et la Résolution CG 8/2003/R.3.3 adoptée par la 8<sup>ème</sup> Conférence générale;
- Ayant pris connaissance du Rapport du Directeur général sur le projet de construction du siège permanent de l'Organisation, objet du Document (CE 25/2004/2.4);
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu,

**Décide ce qui suit :**

1. Adopte le Rapport du Directeur général sur le projet de construction du siège permanent de l'Organisation, tel qu'il figure dans le document (CE 25/2004/2.4).
2. Réitère ses remerciements et sa gratitude aux hautes personnalités qui ont fait des dons pour la construction du siège permanent de l'Organisation.
3. Remercie le Gouvernement du Royaume du Maroc pour les facilités mises à la disposition de l'Organisation pour la construction de son siège permanent.

4. Remercie le Directeur général pour ses efforts constants et ses multiples contacts afin d'obtenir un soutien financier pour la construction du siège permanent de l'Organisation, et salue le Directeur général et ses collaborateurs pour la célérité et la qualité des travaux réalisés et la rationalisation des dépenses.
5. Inscrit ce point à l'ordre du jour de la vingt-sixième session du Conseil exécutif.
6. Soumet la question à la prochaine Conférence générale pour examen et décision.



**Organisation islamique pour l'Education,  
les Sciences et la Culture  
- ISESCO -**

**Conseil exécutif / 25ème session**

**Rabat, Royaume du Maroc  
11 – 13 Zhul Qida 1425 H / 24 - 26 décembre 2004**

**Décision concernant le point 3.1  
de l'ordre du Jour :  
(Projet de création d'un Parlement islamique des jeunes)**

**Le Conseil exécutif,**

- Se fondant sur l' Article (21), alinéa (a) du Règlement intérieur du Conseil exécutif ;
- Rappelant la décision CE 24/2003/D.2.9 adoptée par le Conseil exécutif lors de sa 24<sup>ème</sup> session (Téhéran, 21-25/12/2003), invitant le Directeur général à étudier cette question, en coordination avec les parties concernées dans la République islamique d'Iran et à présenter un rapport à cet égard à la présente session du Conseil;
- Ayant examiné le rapport tel qu'il figure au document (CE 25/2004/3.1);
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu et des observations exprimées ;

**décide ce qui suit :**

1. Invite le Directeur général à poursuivre l'examen du projet et des moyens de sa mise en œuvre, en coordination avec le Secrétariat général de l'Organisation de la Conférence islamique, les parties compétentes en Iran et les Etats membres.
2. Inscrit ce point à l'Ordre du jour de la vingt-sixième session du Conseil exécutif.



**Organisation islamique pour l'Education,  
les Sciences et la Culture  
- ISESCO -**

**Conseil exécutif / 25<sup>ème</sup> session**

**Rabat, Royaume du Maroc  
11 – 13 Zhul Qida 1425 H / 24 - 26 décembre 2004**

**Décision concernant le point 3.2  
de l'ordre du Jour :**

**(Projet de programme de soutien au profit des institutions  
éducatives, scientifiques et culturelles en Afghanistan)**

**Le Conseil exécutif,**

- Se fondant sur l' Article (21), alinéa (a) du Règlement intérieur du Conseil exécutif ;
- Rappelant la Décision CE 24/2003/D.2.8 adoptée par le Conseil exécutif lors de sa 24<sup>ème</sup> session (Téhéran, 21-25/12/2003), invitant la Direction générale à élaborer un Programme spécial de soutien global aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles en Afghanistan dans les domaines de compétence de l'ISESCO et ce, dans le cadre de son Plan d'action et Budget triennal 2004-2006 et en collaboration avec le gouvernement de l'Etat islamique d'Afghanistan;
- Rappelant la Résolution CG 8/2003/D.2.9 incitant les Etats membres de l'ISESCO ainsi que les organisations gouvernementales et non gouvernementales dans le Monde islamique à accorder d'urgence son assistance permettant de renforcer les institutions éducatives, scientifiques, culturelles, de communication et d'information en Afghanistan;
- Ayant examiné le cadre général des programmes proposés pour le soutien des institutions éducatives, scientifiques et culturelles en Afghanistan, dans le document (CE 25/2004/3.2) ;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu;

**décide ce qui suit :**

1. Adopte le document (CE 25/2004/3.2) concernant le projet de cadre général du programme de soutien au profit des institutions éducatives, scientifiques et culturelles en Afghanistan.
2. Invite le Directeur général à élaborer des programmes et projets éducatifs, scientifiques et culturels en faveur de la République islamique d'Afghanistan dans les domaines en question, en coordination avec les parties compétentes en Afghanistan.
3. Appelle le Directeur général à intensifier les contacts avec les organisations internationales et les parties donatrices pour obtenir leur soutien à la réalisation des programmes éducatifs, scientifiques et culturels en Afghanistan, dans le cadre de conventions conjointes avec les organisations, en fonction des exigences et priorités dans ce pays et dans le cadre de programmes élaborés par l'Organisation dans ce contexte.
4. Invite la Direction générale à intensifier ses efforts pour soutenir les institutions éducatives, scientifiques et culturelles en Afghanistan et à prévoir des activités pertinentes dans le cadre du Plan d'action de l'Organisation pour les années 2004-2006.
5. Remercie le Directeur général et ses collaborateurs pour l'élaboration de ce document.
6. Inscrit ce point à l'Ordre du jour de la prochaine session du Conseil exécutif.



**Organisation islamique pour l'Education,  
les Sciences et la Culture  
- ISESCO -**

**Conseil exécutif / 25ème session**

**Rabat, Royaume du Maroc  
11 – 13 Zhul Qida 1425 H / 24 - 26 décembre 2004**

**Décision concernant le point 3.3  
de l'ordre du Jour :  
(Projet de programme relatif aux Ambassadeurs de l'ISESCO  
pour le dialogue entre les cultures et les civilisations)**

**Le Conseil exécutif,**

- Se fondant sur l' Article (21), alinéa (a) du Règlement intérieur du Conseil exécutif ;
- Ayant examiné le document (CE 25/2004/3.3), présenté par le Directeur général à ce propos;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu;

**décide ce qui suit :**

1. Adopte le projet tel qu'il figure dans le document (CE 25/2004/3.3), en prenant en considération les observations des membres du Conseil.
2. Appelle le Directeur général à désigner les Ambassadeurs de l'ISESCO pour le dialogue entre les cultures et les civilisations parmi les personnalités éminentes et actives dans ce domaine, sur la base du contenu du document adopté au Conseil et des observations des membres du Conseil, et en coordination avec les pays dont sont issus ces ambassadeurs.
3. Invite le Directeur général à présenter un rapport pertinent à la prochaine session du Conseil exécutif.



**Organisation islamique pour l'Education,  
les Sciences et la Culture  
- ISESCO -**

**Conseil exécutif / 25ème session**

**Rabat, Royaume du Maroc  
11 – 13 Zhul Qida 1425 H / 24 - 26 décembre 2004**

**Décision concernant le point 3.4  
de l'ordre du Jour :  
(Projet d'amendement de la Charte de l'ISESCO,  
du Règlement intérieur de la Conférence générale,  
du Règlement intérieur du Conseil exécutif  
et du Règlement régissant le Statut d'Observateur)**

**Le Conseil exécutif :**

- Se fondant sur :
  - \* l'Article (20) de la Charte ;
  - \* l'Article (21), alinéa (j) du règlement intérieur du Conseil exécutif ;
- Ayant pris connaissance du document (CE 25/2004/3.4), présenté par le Directeur général à ce sujet;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu et des opinions et observations exprimées par les membres du Conseil exécutif .

**décide ce qui suit :**

1. Invite les Etats membres à faire parvenir à la Direction générale leurs commentaires à propos des amendements proposés à la Charte de l'ISESCO, au Règlement intérieur de la Conférence générale, au Règlement intérieur du Conseil exécutif et au Règlement régissant le Statut d'Observateur, et ce en vue de soumettre ces commentaires à la prochaine session du Conseil exécutif.

2. Remercie le Directeur général et ses collaborateurs pour l'élaboration de ce document.
3. Inscrit ce point à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil.





**Organisation islamique pour l'Education,  
les Sciences et la Culture  
- ISESCO -**

**Conseil exécutif / 25ème session**

**Rabat, Royaume du Maroc  
11 – 13 Zhul Qida 1425 H / 24 - 26 décembre 2004**

**Décision concernant le point 3.5  
de l'ordre du Jour :**

**(Election des membres de la Commission de contrôle financier)**

**Le Conseil exécutif :**

- Se fondant sur :

\* l'Article (19) de la Charte ;

\* l'Article (24) du Règlement financier ;

\* l'Article (21), alinéa (b) du Règlement intérieur du Conseil exécutif

- Ayant pris connaissance du document CE 25/2004/3.5 concernant l'élection des membres de la Commission de contrôle financier;

- Vu l'arrivée à terme du mandat de trois années de l'actuelle commission, dont les membres ont été élus lors de la 22ème session du Conseil exécutif, conformément à la décision CE 22/2001/D.3.4;

- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu,

**décide ce qui suit :**

1. Elit les Etats membres suivants pour siéger à la Commission de Contrôle financier pour une période de trois années :
  - Royaume Hachémite de Jordanie
  - Malaisie
  - République du Niger

- République Algérienne Démocratique et Populaire
- Sultanat d'Oman

2. Invite les Etats membres concernés à désigner leurs représentants au sein de cette Commission parmi les experts spécialisés dans ce domaine.



**Organisation islamique pour l'Education,  
les Sciences et la Culture  
- ISESCO -**

**Conseil exécutif / 25ème session**

**Rabat, Royaume du Maroc  
11 – 13 Zhul Qida 1425 H / 24 - 26 décembre 2004**

**Décision concernant le point 3.6  
de l'ordre du Jour :**

**(Désignation du Directeur général adjoint)**

**Le Conseil exécutif :**

- Se basant sur l'article (12), II, alinéa (2) de la Charte ;
- En vertu des dispositions de l'article (22) du Règlement intérieur du Conseil exécutif ;
- Rappelant la décision (CE 22/2001/D.3.6) prise par le Conseil exécutif lors de sa vingt-deuxième session ;
- Vu les candidatures présentées par le Directeur général ;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu ;

**décide ce qui suit :**

1. Désigne Dr Hadi Azizzadah (de la République islamique d'Iran) comme Directeur général adjoint de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture pour un mandat de trois ans, à compter du 1er janvier 2005.
2. Remercie Dr Mohamed Hashem Falougi, le Directeur général adjoint sortant, des efforts qu'il a déployés pendant son service.



**Organisation islamique pour l'Education,  
les Sciences et la Culture  
- ISESCO -**

**Conseil exécutif / 25<sup>ème</sup> session**

**Rabat, Royaume du Maroc  
11 – 13 Zhul Qida 1425 H / 24 - 26 décembre 2004**

**Décision concernant le point 4.1  
de l'ordre du Jour :**

**(Date et lieu de tenue de la 26<sup>ème</sup> session du Conseil exécutif)**

**Le Conseil exécutif :**

- Se fondant sur les dispositions de l'Article (10) du Règlement intérieur du Conseil exécutif qui stipule que le Conseil fixe, au cours de chaque session, le lieu ainsi que la date de sa session suivante ;
- Ayant pris connaissance du document CE 25/2004/4.1 ;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu ;

**décide ce qui suit :**

- Tenir la vingt-sixième session du Conseil exécutif durant la deuxième moitié du mois de décembre 2005, au siège de l'ISESCO, à Rabat.

